

Comité de Restructuration du Vignoble en Val de Loire – Centre

Château de la Frémoire - 44120 VERTOU Tél : 06 50 69 10 50 ou 06 31 41 35 84

Mail : aurelie@comitepcrloire.com Site : <http://restructurationvignobleloire.unblog.fr>

DOSSIER INSCRIPTION RESTRUCTURATION INDIVIDUELLE
Campagne 2025-2026

Numéro CVI/EVV de l'exploitant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro SIRET :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom, Prénom : _____

Dénomination sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Nom de la personne à contacter : _____

Téléphone : Portable :

E-mail :@.....

en fournissant mon adresse, j'accepte de recevoir par mail les newsletter du comité, dans le cas contraire, merci de cocher cette case

Codes d'accès Vitiplantation / Vitirestructuration : (pour pouvoir vérifier les droits disponibles)

Identifiant : Mot de passe :

Superficie prévisionnelle de plantation campagne 25/26 : ha + Programme détaillé à remplir en page 2

Ce formulaire a pour objectif d'analyser votre projet pour déterminer si vous avez intérêt ou non de rentrer dans le dispositif de prime à la restructuration du vignoble.

Des documents complémentaires vous seront transmis par la suite.

Il n'y a donc aucun règlement à effectuer pour le moment.

Fait à

Le

Signature

Document à retourner avant le 1er mars 2026

de préférence par mail : aurelie@comitepcrloire.com

ou par courrier : Comité Restructuration – Château de la Frémoire- 44120 VERTOU

PROGRAMME DE PLANTATION CAMPAGNE 2025/2026 - à remplir

N° CVI : Raison Sociale :

Détail des plantations prévues (à remplir obligatoirement)					Action de restructuration (1)	Droits de plantation utilisés							
Référence cadastrale	Surface	Cépage	Ecartement			Nom de l'AOC ou IGP	Replantation Anticipée (oui/non)	Année arrachage (réalisée ou à venir)	Référence cadastrale	Surface	Cépage	Ecartement	
			entre rang	entre pieds	entre rang							entre pieds	
SURFACE TOTALE							SURFACE TOTALE						

(1) Type d'actions éligibles : indiquer le code correspondant dans la case

RVP = Reconversion variétale par plantation : changement de cépage par rapport au droit utilisé

RMD = Replantation d'une vigne avec modification d'au moins 10% de la densité.

RL : relocalisation (uniquement en cas de re délimitation sur certaines appellations-cf notice d'information)